

	Nombre de votes selon la valeur de la cotation 1 = désaccord total 9 = accord total									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Maximum	Médiane	Résultat du vote	Résultat à l'issue du 1er ou 2e tour de vote	Libellé de la proposition cotée
	1	2	3	4	5	6	7	8	9							
																Préambule
																3. Suivi en soins primaires et spécialisés
																3.1. Suivi et soins somatiques et de santé mentale
																Principes généraux
Proposition 1	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 1 - absence de consensus) Mettre en place des actions de prévention en santé par des consultations médicales régulières.
Proposition 2	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 2 - absence de consensus) Effectuer comme pour tout enfant ou adolescent un suivi médical systématique par le médecin traitant, en collaboration avec d'autres professionnels de santé en particulier le dentiste (surveillance bucco-dentaire régulière) et d'autres spécialistes en fonction des troubles associés.
Proposition 3	0	0	0	0	0	0	1	2	14	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 3 - absence de consensus) Solliciter des avis spécialisés dans le cadre de la téléexpertise
Proposition 4	0	0	0	0	0	1	0	0	16	0	6	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 4 - absence de consensus) prioriser les troubles associés qui ont le plus fort impact sur la santé et/ou le fonctionnement de l'enfant ou adolescent sans négliger les spécificités liées à l'autisme.
Proposition 5	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 5 - accord relatif approprié) Réaliser un examen médical spécialisé permettant de définir les modalités de prise en charge spécifique, en cas de trouble associé, notamment psychiatrique et neurologique.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 6 - accord fort approprié) Réaliser un suivi médical plus fréquent et régulier en cas de prescription médicamenteuse en particulier de psychotropes, pour rechercher des effets secondaires fréquents (ex : signes extrapyramidaux ou métaboliques, perturbations de l'humeur, l'appétit ou du sommeil).
Proposition 6	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 7 - accord relatif approprié) Conduire sans délai un examen somatique pour rechercher une cause médicale, pour toute modification inhabituelle du comportement de l'enfant ou de l'adolescent.
Proposition 7	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 8 - accord relatif approprié) Répéter les examens ORL et ophtalmologiques en cas de signes d'alerte dans les domaines de l'audition ou la vision, même s'ils ont déjà été réalisés dans le cadre du primo-diagnostic
																Dans un objectif de prévention en santé,
Proposition 8	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 9 - accord relatif approprié) Encourager et favoriser l'accès à la pratique régulière d'une activité physique pour limiter les effets de la sédentarité
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 10 - accord fort approprié) Eduquer à la santé en sensibilisant aux bonnes pratiques nutritionnelles (comme une alimentation variée et équilibrée) et d'hygiène quotidienne (comme le brossage des dents).
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 11 - accord fort approprié) Développer des connaissances sur les états douloureux et leur identification, d'autant que certaines manifestations douloureuses peuvent être atypiques et s'exprimer par des comportements tels que l'auto- ou hétéro-agressivité, ou encore un retrait accru.
Proposition 9	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 12 - accord relatif approprié) Porter une attention particulière aux douleurs spécifiques, notamment les douleurs gynécologiques dont celles liées aux règles.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 13 - accord fort approprié) Renforcer l'utilisation d'échelles pour évaluer la douleur, standardisés et adaptées au mode de communication de l'enfant ou de l'adolescent, comme la GED DI.
Proposition 10	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 14 - incertaine - une donnée manquante) Assurer un suivi régulier de la qualité du sommeil pour détecter et traiter tout trouble du sommeil.
Proposition 11	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 15 - accord relatif approprié) Assurer le suivi régulier du transit intestinal, avec une attention particulière au risque de constipation, afin d'anticiper et traiter d'éventuelles complications.
Proposition 12	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 16 - accord relatif approprié) Réaliser un bilan complet pour adapter les interventions en cas de sélectivité alimentaire, de maladies intestinales, de régimes restrictifs, comprenant une évaluation de l'état dentaire ou de tout autre facteur augmentant le risque de carence alimentaire.

Proposition 13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 17 - absence de consensus) Analyser toute modification inhabituelle du comportement pour identifier des causes potentielles telles que : inadéquation dans l'aménagement contextuel ou l'accompagnement ; manifestations douloureuses ; problèmes de santé physique ou troubles psychiatriques. Ces observations conduisent à des réponses spécifiques et coordonnées, impliquant à la fois des interventions médicales et un ajustement de l'accompagnement.
																	Focus : Troubles du sommeil
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 18 - accord fort approprié) Rechercher systématiquement les troubles du sommeil, fréquents dans l'autisme (notamment l'insomnie), en questionnant les parents sur les habitudes de sommeil de l'enfant ou l'adolescent autiste et en utilisant si nécessaire des outils spécifiques, tels que des questionnaires de sommeil et un agenda du sommeil.
Proposition 14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 19 - absence de consensus) La prise en charge initiale des troubles du sommeil repose sur une hygiène du sommeil, à la fois pour l'enfant ou l'adolescent autiste et sa famille. Celle-ci inclut l'établissement de conditions favorables à une bonne hygiène de vie, la mise en place d'un environnement sensoriel adapté aux besoins de l'enfant et l'utilisation de thérapies comportementales.
Proposition 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 20 - accord relatif approprié) En cas de troubles chroniques du sommeil, d'apparition soudaine, ou d'aggravation des symptômes, investiguer les causes possibles, notamment médicales (ex : douleur), une comorbidité (ex : TDAH, syndrome des jambes sans repos, ou parasomnies) et si nécessaire, orienter vers une consultation spécialisée des troubles du sommeil.
Proposition 16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 21 - accord relatif approprié) Envisager un traitement par mélatonine (à libération immédiate ou prolongée) en cas d'efficacité partielle des interventions non médicamenteuses et d'impact significatif des troubles du sommeil sur la vie quotidienne, cela toujours en association à des mesures non médicamenteuses (cf. Figure 1 du texte des propositions)
Proposition 17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 22 - accord relatif approprié) Réévaluer régulièrement l'efficacité du traitement par mélatonine, sa tolérance et sa pertinence dans le contexte global de prise en charge.
																	3.2. Préparation des consultations chez des professionnels de santé
																	Sensibiliser tous les professionnels de santé aux spécificités liées à l'autisme, notamment
Proposition 18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 23 - accord relatif approprié) Aux particularités de fonctionnement dans l'autisme.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 24 - accord fort approprié) A l'importance de prendre en compte les connaissances et les observations des aidants habituels (parents ou professionnels) sur les particularités de l'enfant ou de l'adolescent autiste.
Proposition 19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 25 - accord relatif approprié) A l'adaptation de l'accueil des enfants ou adolescents autistes : réduire les temps d'attente ; prévoir des consultations longues ; aménager les espaces ; permettre une habitude progressive aux soins notamment par le biais de « consultations blanches », de « scénarii sociaux ».
Proposition 20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 26 - accord relatif approprié) Au repérage systématique des manifestations douloureuses à l'aide d'échelles standardisées adaptées à l'autisme.
Proposition 21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 27 - accord relatif approprié) Au recours si nécessaire à des dispositifs d'accompagnement dédiés aux soins pour personnes en situation de handicap (comme handiconsult, handisoins, handidents.).
																	Pour garantir des soins adaptés, soutenir la participation active de l'enfant ou adoles-cent autiste et de sa famille
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 28 - accord fort approprié) Encourager une observation partagée entre la famille et les professionnels pour un repérage précoce des problèmes de santé, des manifestations douloureuses, et des modifications inhabituelles du comportement.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 29 - accord fort approprié) Mettre en place une habitude progressive aux soins réguliers, notamment médicaux et dentaires.
Proposition 22	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 30 - absence de consensus) Utiliser des outils adaptés pour préparer aux soins, comme des supports de communication alternative et augmentée (CAA), et aménager l'environnement en tenant compte des particularités de fonctionnement de l'enfant ou adolescent autiste notamment sensorielles, de communication, cognitives, motrices.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 31 - accord fort approprié) Fonder cette habitude sur un partenariat étroit entre la famille et les professionnels concernés.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 32 - accord fort approprié) Mettre en place des actions éducatives pour apprendre à l'enfant ou à l'adolescent autiste à mieux connaître, nommer et désigner les parties de son corps, facilitant ainsi à l'identification et la localisation de la douleur.
																	Pour mettre en oeuvre des soins lors des consultations :

														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 33 - accord fort approprié) Informez les professionnels de santé en amont de la consultation sur les besoins d'adaptation de l'accueil et des soins pour l'enfant ou adolescent autiste.		
Proposition 23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 34 - accord relatif approprié) Consulter l'entourage habituel (famille et professionnels) pour identifier les stratégies qui facilitent la réalisation des soins	
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 35 - accord fort approprié) Préparer l'enfant /adolescent autiste aux soins en lui expliquant les étapes de la consultation à l'aide supports visuels ou autres outils adaptés, et en introduisant progressivement les instruments médicaux pour réduire l'anxiété.		
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 36 - accord fort approprié) Gérer la douleur et l'inconfort liés aux soins, en anticipant et en adaptant les stratégies en fonction des particularités de réaction des enfants ou adolescents autistes, en utilisant des approches non médicamenteuses comme le détournement de l'attention et en recourant si nécessaire à des traitements antalgiques (exemples : pansement anesthésiant et mélange équimoléculaire oxygène protoxyde d'azote - MEOPA).		
Proposition 24	2	1	1	0	2	0	1	2	8		0	1	9	8	Absence de consensus	2e tour	(1er tour - proposition 37 - absence de consensus) Dans des situations où la réalisation des soins ou la sécurité de l'enfant ou adolescent autiste est compromise, envisager la possibilité d'utiliser des dispositifs sécuritaires d'immobilisation pédiatrique temporaire. Ces dispositifs permettent d'assurer des soins complets dans des conditions optimales de sécurité et d'efficacité. Leur utilisation est validée sur le plan médical et nécessite l'information éclairée des parents du mineur, incluant les raisons et les modalités d'utilisation, et leur consentement.	
Proposition 25	0	0	0	0	0	0	0	0	17		0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(nouvelle proposition 37 bis) Dans des situations où la réalisation des soins ou la sécurité de l'enfant ou adolescent autiste est compromise, et lorsque les solutions médicamenteuses antalgiques et/ou sédatives et les méthodes d'habitation ne sont pas envisageables (ou réalisables), envisager la possibilité d'utiliser des dispositifs sécurisés d'immobilisation pédiatrique temporaire. Ces dispositifs permettent d'assurer des soins complets dans des conditions optimales de sécurité et d'efficacité. Ils sont différents des mesures d'isolement et de contention de psychiatrie générale (cf. reco HAS Isolement et Contention). Leur utilisation est conditionnée à la prescription par un médecin et nécessite l'information éclairée de l'enfant ou de l'adolescent autiste et de ses parents, incluant les raisons et les modalités d'utilisation, et leur consentement.	
4. Interventions, aides et médicaments																		
4.1. Interventions développementales et comportementales																		
4.1.1. Approches globales et programmes d'intervention																		
4.1.1.1. Interventions précoces (tableau 2)																		
Proposition 26	0	0	0	0	1	0	0	1	15		0	5	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 38 - absence de consensus) Une intervention précoce est définie comme toute intervention développementale, couvrant les domaines physique, moteur, socio-émotionnel, cognitif et de la communication.	
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 39 - accord fort approprié) Mettre en place une intervention précoce dans l'autisme dès l'apparition des premiers signes d'alerte, sans attendre la confirmation du diagnostic et de la poursuivre après que le diagnostic d'autisme a été confirmé (cf. RBP Diagnostic, HAS 2018).		
Proposition 27	0	0	0	0	0	0	0	0	17		0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 40 - accord relatif approprié) Une intervention précoce inclut des interventions directes auprès du nourrisson ou de l'enfant, une guidance parentale, et un soutien aux acteurs de l'enfance et de la petite enfance, tels que les établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles, ou encore les écoles maternelles.	
Proposition 28	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16		0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 41 - absence de consensus) Dans le cadre d'une intervention précoce, proposer aux nourrissons et enfants présentant un risque avéré ou un diagnostic de TSA au moins 10 heures hebdomadaires d'interventions réalisées par des professionnels spécifiquement formés aux approches développementales et à la guidance parentale. Il est recommandé de compléter ces 10 heures hebdomadaires d'intervention par des activités médiées par les parents à domicile et des interventions menées par les professionnels des modes d'accueil et de garde des jeunes enfants et des écoles.
Proposition 29	0	0	0	0	0	0	0	0	17		0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 42 - absence de consensus) Pour les enfants autistes de moins de 6 ans prioriser des interventions précoces fondées sur des preuves d'efficacité pour atténuer les symptômes d'autisme et améliorer le fonctionnement sociocommunicatif. Elles incluent les interventions comportementales et développementales précoces telles que interventions comportementales intensives précoces [Early Intensive behavior Intervention (EIBI)], interventions comportementales développementales en milieu naturel [Naturalistic Developmental behavioral Interventions (NDBI)], interventions développementales [Developmental interventions] et pratiques médiées par les parents [Parent-mediated interventions (PMI)]	

Proposition 30	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 43 - accord relatif approprié) Il est recommandé qu'une intervention précoce organise et soutienne la participation active des parents dans la réponse aux besoins de leur enfant, tels qu'évalués conjointement, dans tous les aspects de la vie quotidienne.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 44 - accord fort approprié) Evaluer régulièrement en collaboration avec les parents les effets des interventions sur le développement de l'enfant, ainsi que leur acceptabilité pour les parents et l'enfant.
																4.1.1.2. Interventions pendant l'enfance et l'adolescence
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 45 - accord fort approprié) Proposer à l'enfant ou à l'adolescent autiste un programme d'intervention personnalisé reposant sur un parcours gradué, coordonné et cohérent.
Proposition 31	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 46 - absence de consensus) Personnaliser ce programme en fonction des résultats d'une évaluation approfondie du développement et du fonctionnement de l'enfant ou de l'adolescent autiste dans tous les domaines (notamment adaptatif, cognitif, émotionnel, de la communication, moteur et sensoriel) et conformément à la liste des évaluations recommandées, de son âge chronologique et de ses intérêts.
Proposition 32	0	0	0	0	0	0	0	2	15	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 47 - absence de consensus) Ce programme inclue des interventions structurées, accompagnées de périodes médiées par les parents dans la vie quotidienne.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 48 - accord fort approprié) Former les parents des enfants ou des adolescents autistes par des programmes de psychoéducation, d'entraînement des habiletés parentales et ou d'éducation thérapeutique pour les impliquer activement dans l'accompagnement quotidien.
Proposition 33	0	0	0	0	0	0	0	2	15	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	Principes clés : (1er tour - proposition 49 - accord relatif approprié) respecter les préférences des parents, et de l'enfant ou adolescent autiste, les priorités familiales et les principes de la bientraitance
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 50 - accord fort approprié) prendre en compte les caractéristiques spécifiques de chaque enfant ou adolescent autiste ainsi que celles de sa famille.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 51 - accord fort approprié) intégrer des objectifs visant la généralisation des apprentissages dans divers contextes de la vie quotidienne afin que l'enfant ou l'adolescent autiste puisse utiliser ses compétences dans des contextes variés.
Proposition 34	0	0	0	0	0	0	2	0	15	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 52 - accord relatif approprié) combinaison de temps de travail en groupe et en individuel.
Proposition 35	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	4.1.1.3. Quelles interventions ? (1er tour - proposition 53 - accord relatif approprié) Assurer la cohérence des interventions (éducatives, rééducatives, pédagogiques, soignantes et sociales) en associant les familles.
Proposition 36	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	Prioriser des interventions développementales et comportementales : (1er tour - proposition 54 - accord relatif approprié) Prioriser les interventions bénéficiant du meilleur niveau de preuve d'efficacité, notamment pour améliorer la communication sociale, les capacités cognitives, et les comportements adaptatifs (voir Tableau 2)
Proposition 37	0	0	0	0	0	0	1	1	15	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 55 - accord relatif approprié) Proposer chez les adolescents autistes âgés de 6 à 19 ans, des groupes d'entraînement aux habiletés sociales. Ces groupes ont montré leur efficacité en diminuant significativement les symptômes d'autisme et en améliorant la communication sociale en particulier chez les adolescents sans handicap intellectuel (grade B)
Proposition 38	1	0	0	0	0	0	0	2	14	0	1	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 56 - absence de consensus) Chez les enfants autistes de 6 à 12 ans, commencer par les thérapies cognitivo-comportementales (TCC), qui ont montré des effets significatifs sur l'amélioration de leur communication sociale (grade C).
Proposition 39	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 57 - absence de consensus) Chez des enfants de 6 à 12 ans intégrer des interventions comportementales médiées par les parents pour réduire les comportements problèmes (grade B).
Proposition 40	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	Evaluer régulièrement les progrès dans chaque domaine : (1er tour - proposition 58 - absence de consensus) utiliser, quel que soit le programme d'intervention (Tableau 3), des outils standardisés et des grilles de suivi (cf. Annexe 10 de l'argumentaire) pour ajuster les interventions en fonction des évaluations personnalisées des besoins.
Proposition 41	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 59 - absence de consensus) réévaluer la pertinence des interventions en cas d'absence de progrès ou d'aggravation des symptômes avec une grille de suivi des causes potentielles

Proposition 42	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 60 - accord relatif approprié) évaluer le fonctionnement de l'enfant ou de l'adolescent autiste au moins une fois par an, et plus souvent pendant la petite enfance et aux âges charnières.
Proposition 43	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 61 - incertaine - une donnée manquante) associer les parents à ces évaluations continues pour renforcer leur implication dans les ajustements nécessaires.
																4.1.1.4. Développer la qualité professionnelle des interventions Consolider les compétences des professionnels :
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 62 - accord fort approprié) instaurer un socle commun de connaissances actualisées pour tous les professionnels intervenants.
Proposition 44	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 63 - accord relatif approprié) favoriser le partage de pratiques et les collaborations territoriales afin de renforcer la fluidité des parcours.
																- Promouvoir la formation de tous les professionnels impliqués dans les interventions :
Proposition 45	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 64 - accord relatif approprié) organiser une formation initiale et continue axée sur les recommandations de bonnes pratiques.
																- Valoriser la recherche clinique :
Proposition 46	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 65 - accord relatif approprié) encourager les professionnels de terrain, les familles et les enfants à participer à des projets de recherche clinique.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 66 - accord fort approprié) poursuivre l'évaluation de l'impact des interventions recommandées sur le parcours des enfants, et de diffuser les résultats pour soutenir les évolutions des pratiques.
																4.1.1.5. Les interventions globales à ne pas utiliser Certaines méthodes et approches ne sont pas recommandées dans la prise en charge et l'accompagnement de l'autisme, en raison de leur absence de validation scientifique.
Proposition 47	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 67 - absence de consensus) Ces méthodes incluent : La méthode SACCADE ;
Proposition 48	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 68 - absence de consensus) Ces méthodes incluent : La méthode 3i ;
Proposition 49	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 69 - absence de consensus) Ces méthodes incluent : Les interventions basées sur des approches psychanalytiques.
Proposition 50	0	0	0	0	1	0	0	1	15	0	5	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(nouvelle proposition, cf. 1er tour - proposition 182) Ces méthodes incluent : L'approche Snoezelen
																4.1.2. Approche par domaine fonctionnel 4.1.2.1. Interventions sur la communication
Proposition 51	0	0	0	0	0	0	1	1	15	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 70 - absence de consensus) Les enfants et adolescents autistes présentent toujours des troubles de la communication, qu'ils soient ou non associés à des troubles du langage.
Proposition 52	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 71 - absence de consensus) Un projet d'intervention inclut un projet personnalisé de communication, quel que soit le niveau de communication de l'enfant ou de l'adolescent autiste.
Proposition 53	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 72 - absence de consensus) ce projet est élaboré à partir d'une évaluation approfondie de toutes les dimensions du fonctionnement de l'enfant ou l'adolescent autiste ainsi que des conditions facilitatrices et limitantes de son environnement
Proposition 54	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 73 - absence de consensus) ce projet concerne à la fois la communication réceptive et expressive, afin de permettre à l'enfant ou à l'adolescent autiste de comprendre, de s'adapter aux situations et d'exprimer son accord son refus, son avis, et son consentement.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 74 - accord fort approprié) ce projet implique et accompagne la famille pour en faire un acteur central du projet de communication.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 75 - accord fort approprié) ce projet est généralisé aux environnements de la vie de la personne et à ses partenaires de communication.
Proposition 55	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 76 - absence de consensus) ce projet se base sur les intérêts de l'enfant ou de l'adolescent autiste, en s'appuyant sur l'expertise de son entourage.
Proposition 56	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 77 - absence de consensus) ce projet intègre des stratégies comportementales et développementales pour encourager les initiatives de communication de l'enfant ou de l'adolescent autiste.
Proposition 57	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 78 - accord relatif approprié) réaliser une évaluation orthophonique de la communication et du langage, y compris sa dimension pragmatique, lors de l'évaluation diagnostique et fonctionnelle de l'enfant ou de l'adolescent autiste.

Proposition 58	1	0	0	1	0	0	2	0	13	0	1	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 79 - absence de consensus) face à des troubles de la communication, de langage oral et écrit, de l'écriture, de la cognition mathématique, des anomalies des fonctions oromyofaciales et de l'oralité ou à des troubles de la déglutition dysfonctionnelle, recourir à l'orthophonie et aux autres disciplines associées (psychomotricité, psychologie, ergothérapie).
Proposition 59	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 80 - accord relatif approprié) Les difficultés de communication (expressives et réceptives) étant un facteur de risque majeur de comportements problèmes, inscrire l'évaluation orthophonique dans l'évaluation fonctionnelle en cas de comportements problèmes.
Proposition 60	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	Communication Alternative et Augmentée (CAA) (1er tour - proposition 81 - absence de consensus) Aucun prérequis chez l'enfant n'est nécessaire pour mettre en place un projet personnalisé de communication, notamment pour la mise en place de la communication alternative et augmentée (CAA) qui constitue un socle du projet global.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 82 - accord fort approprié) individualiser le projet de CAA en s'appuyant sur une évaluation fonctionnelle, dynamique, transdisciplinaire, évolutive et coordonnée.
Proposition 61	0	0	1	0	0	0	0	0	16	0	3	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(nouvelle proposition 82bis) individualiser le projet de CAA en s'appuyant sur l'ensemble des professionnels et sur une évaluation fonctionnelle évolutive et coordonnée.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 83 - accord fort approprié) favoriser l'implication des partenaires de communication, ces derniers servant de référence à l'imitation, à la reproduction des comportements de communication (modélisation active des interactions).
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 84 - accord fort approprié) adapter la modélisation aux caractéristiques sensorielles et de communication sociale propres à l'enfant ou l'adolescent autiste.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 85 - accord fort approprié) Individualiser et ajuster les outils de communication pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'enfant et de l'adolescent autiste.
Proposition 62	0	0	1	0	0	0	1	0	15	0	3	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 86 - accord relatif approprié) lorsque cela est possible, privilégier les supports numériques pour la communication alternative et augmentée, tels que les tablettes, perçues comme plus confortables, transportables et moins stigmatisantes.
Proposition 63	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 87 - accord relatif approprié) le projet de communication est supervisé par un professionnel expert (orthophoniste ou spécialiste formé en CAA), en partenariat avec l'enfant ou l'adolescent autiste et sa famille, et les professionnels afin d'assurer la cohérence et la généralisation dans tous les environnements de vie.
Proposition 64	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	4.1.2.2. Interventions axées sur les habiletés sociales (1er tour - proposition 88 - accord relatif approprié) utiliser dès que possible et au moins à partir de l'âge de 6 ans des groupes d'entraînement aux habiletés sociales pour améliorer des compétences sociales et amicales des enfants et adolescents autistes.
Proposition 65	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 89 - accord relatif approprié) développer les formations et protocoles pour intégrer les groupes d'entraînement aux habiletés sociales dans la pratique courante.
Proposition 66	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 90 - accord relatif approprié) recourir à la présentation de modèles vidéo (modelage vidéo ou videomodeling) pour faciliter l'apprentissage des comportements adaptatifs et de l'autonomie quotidienne, si cela convient à l'enfant ou à l'adolescent autiste.
Proposition 67	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	4.1.2.3. Interventions axées sur la sensorialité et la motricité (1er tour - proposition 91 - accord relatif approprié) L'évaluation sensorielle et motrice constitue un préalable indispensable aux interventions (RBP 2018).
Proposition 68	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	Sensorialité (1er tour - proposition 92 - accord relatif approprié) La prise en compte du fonctionnement sensoriel est essentielle pour identifier les actions et aménagements spécifiques nécessaires afin de favoriser le confort sensoriel de chaque enfant ou adolescent autiste. Les évaluations sensorielles permettent d'identifier chez l'enfant ou l'adolescent autiste non seulement les perturbations du fonctionnement sensoriel, mais aussi les forces et attraits sensoriels qui peuvent être valorisés comme des compétences potentielles.
Proposition 69	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	Evaluation sensorielle : (1er tour - proposition 93 - accord relatif approprié) réaliser ces évaluations sensorielles standardisées dans la mesure du possible dans des contextes variés, en combinant hétéroévaluation et évaluation directe de l'enfant ou adolescent autiste, et en utilisant des mises en situation.

															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 94 - accord fort approprié) analyser les aspects perceptifs en termes d'hyper- ou hyposensibilité, de recherche ou d'évitement de sensations.
Proposition 70	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(nouvelle proposition 94bis) analyser les aspects sensoriels en termes d'hyper- ou hyposensibilité, de recherche ou d'évitement de sensations.
Proposition 71	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 95 - accord relatif approprié) Evaluer de façon répétée les stratégies axées sur la sensorialité afin d'en mesurer les effets et d'apporter les ajustements nécessaires.
																	Aménagements sensoriels :
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 96 - accord fort approprié) proposer aux enfants ou adolescents autistes la possibilité d'accéder à des espaces adaptés avec des aménagements sensoriels progressifs, ou leur permettant de se retirer sans compromettre leur participation.
Proposition 72	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 97 - absence de consensus) réduire les sources de distractions visuelles et sonores dans les espaces communs.
Proposition 73	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 98 - accord relatif approprié) recourir selon les besoins de l'enfant ou de l'adolescent à des moyens de protection sensorielle.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 99 - accord fort approprié) intégrer les particularités de fonctionnement sensoriel de l'enfant ou adolescent autiste dans le projet personnalisé pour leur application dans ses différents lieux de vie et d'activités.
																	Motricité
Proposition 74	1	0	0	0	0	0	0	1	15	0	1	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 100 - accord relatif approprié) Evaluer les troubles moteurs, praxiques, posturaux, toniques, ou gnosiques, susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'autonomie (hygiène, habillage, alimentation, loisirs) et sur les apprentissages scolaires. Il est nécessaire de recourir à une évaluation approfondie du fonctionnement moteur (RBP HAS 2018).
																	Interventions adaptées :
Proposition 75	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 101 - accord relatif approprié) proposer des séances de psychomotricité et/ou d'ergothérapie et/ou kinésithérapie et activité physique adaptée, parfois combinées, pour favoriser le développement des habiletés motrices et praxiques.
Proposition 76	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 102 - accord relatif approprié) aménager l'environnement sensori-moteur de l'enfant ou adolescent autiste pour éviter les sur-stimulations, ou au contraire, pour offrir des stimulations adéquates, notamment au niveau du bruit, de la lumière, ou des textures.
																	Signes précoces (0 à 2 ans) :
Proposition 77	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 103 - absence de consensus) en cas de signes développementaux inhabituels très précoces (par exemple, une hypotonie sévère, un manque d'ajustement postural, ou un désengagement relationnel) proposer une évaluation standardisée et une rééducation précoce en psychomotricité, kinésithérapie ou ergothérapie
Proposition 78	0	0	1	0	0	0	0	1	15	0	3	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 104 - absence de consensus) en cas de signes neurologiques avérés, de postures atypiques ou de retard de la marche, prescrire un bilan et une intervention kinésithérapique concomitante.
																	A partir de 3 ans et durant l'âge scolaire :
Proposition 79	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 105 - accord relatif approprié) intégrer une activité physique ou sportive de loisirs dans le programme d'interventions.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 106 - accord fort approprié) rechercher, par une évaluation standardisée, des difficultés de la coordination ou de l'organisation des habiletés motrices globales et fines.
Proposition 80	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 107 - accord relatif approprié) proposer des interventions motrices centrées sur la tâche, en individuel et/ou en groupe, pour favoriser le développement des habiletés motrices utiles à l'autonomie, aux apprentissages et à la socialisation.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 108 - accord fort approprié) adapter l'environnement matériel et humain pour répondre aux besoins moteurs spécifiques.
																	4.1.3. Médiation musicale ou animale
Proposition 81	0	0	0	0	0	0	0	2	15	0	8	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 109 - accord relatif approprié) Les médiations musicales ou animales ne correspondent pas à des thérapies et ne se substituent pas aux interventions spécifiques. Elles peuvent cependant être proposées à des enfants ou adolescents autistes en fonction de leurs intérêts. Ces médiations, qui ne sont pas utilisées seules, peuvent être complémentaires des interventions spécifiques et jouer un rôle sur la participation de l'enfant ou adolescent autiste.
																	4.2. Soutien aux parents
																	Impact positif sur la qualité de vie des parents
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 110 - accord fort approprié) Le soutien aux parents a un impact positif sur la qualité de vie des parents. Il diminue le stress des parents, améliore leur sentiment de compétence et la dynamique familiale plus globale

Proposition 82	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 111 - accord relatif approprié) Le soutien parental recouvre la guidance parentale, la psychoéducation, l'entraînement des habiletés parentales, l'éducation thérapeutique du patient, les groupes de soutien aux parents, les groupes d'entraide et de support social.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 112 - accord fort approprié) Les parents d'enfants et d'adolescents autistes sont concernés par les politiques des aidants. A ce titre, ils bénéficient d'une information spécifique notamment par les CRA, MDPH, PCO, associations de famille, etc.).
														Accord fort approprié	1er tour	Principes généraux : (1er tour - proposition 113 - accord fort approprié) proposer un soutien aux parents dès la suspicion d'autisme ;
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 114 - accord fort approprié) proposer un soutien spécifique pour aider les parents à gérer l'étape clé du post-diagnostic ;
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 115 - accord fort approprié) proposer de manière active aux familles un soutien adapté à leurs besoins et attentes ;
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 116 - accord fort approprié) aider les parents à mieux comprendre le fonctionnement de leur enfant autiste, quel que soit son âge ;
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 117 - accord fort approprié) expliquer les interventions à mettre en œuvre en collaboration avec les professionnels ;
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 118 - accord fort approprié) valoriser et renforcer les compétences éducatives parentales afin qu'elles s'ajustent aux besoins spécifiques de leur enfant au quotidien ;
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 119 - accord fort approprié) fournir aux parents des moyens concrets pour agir, à travers des programmes éducatifs et des formations pratiques, leur permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour soutenir leur enfant
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 120 - accord fort approprié) proposer aux parents un appui social, émotionnel, informationnel et matériel ;
Proposition 83	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 121 - accord relatif approprié) inclure systématiquement le soutien parental comme une composante essentielle du parcours de leur enfant, en assurant une continuité et une cohérence dans l'accompagnement ;
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 122 - accord fort approprié) informer les familles sur les services et ressources de proximité (notamment via les CRA, MDPH, PCO TND, associations de famille, etc.) ;
																Impact positif sur la qualité de vie de leur enfant
Proposition 84	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 123 - accord relatif approprié) Le soutien parental favorise la cohérence des interventions, la généralisation des apprentissages dans le quotidien, des adaptations contextuelles, et permet la prévention et la gestion des comportements problèmes
Proposition 85	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 124 - absence de consensus) Impliquer les parents dans les évaluations fonctionnelles et leur expliquer leur rôle dans le choix des interventions dans les domaines cognitif, de la communication, sensoriel, moteur, émotionnel ;
														Accord fort approprié	1er tour	Informé, former et soutenir les parents à propos : (1er tour - proposition 125 - accord fort approprié) du suivi de santé de leur enfant (ex : suivi bucco-dentaire, du sommeil, du transit intestinal)
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 126 - accord fort approprié) de l'aménagement de l'environnement (notamment au niveau sensoriel et temporel),
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 127 - accord fort approprié) des stratégies de prévention et gestion des comportements problèmes.
																4.3. Interventions médicamenteuses et autre interventions biomédicales
																4.3.1. Interventions médicamenteuses
																Principes généraux :
Proposition 86	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 128 - absence de consensus) En l'absence à ce jour de traitement médicamenteux curatif de l'autisme, les prescriptions médicamenteuses (par exemple : les psychotropes) sont symptomatiques, pour par exemple réduire l'intensité de troubles du comportement, ou prendre en charge les troubles associés.
Proposition 87	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 129 - absence de consensus) utiliser les prescriptions médicamenteuses dans une approche multimodale les associant à des interventions comportementales et à un soutien psychosocial. Favoriser la monothérapie en cas de prescription de psychotropes afin de limiter les interactions médicamenteuses.
Proposition 88	0	0	0	0	1	0	0	0	16	0	5	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 130 - absence de consensus) favoriser la monothérapie en cas de prescription de psychotropes afin de limiter les interactions médicamenteuses.

Proposition 89	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 131 - absence de consensus) réaliser une évaluation préalable approfondie pour justifier toute prescription médicamenteuse.
																	Initiation et suivi des traitements psychotropes
Proposition 90	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 132 - absence de consensus) en première intention et en dehors de situations somatiques urgentes, privilégier les interventions non médicamenteuses recommandées psychosociales et comportementales avant d'envisager une prescription d'un traitement médicamenteux.
Proposition 91	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 133 - absence de consensus) avant d'initier tout traitement médicamenteux, réaliser un bilan somatique complet incluant des examens paracliniques adaptés à l'état clinique de l'enfant ou adolescent autiste et aux besoins de surveillance des traitements prescrits. Initier les traitements psychotropes à faibles doses avec une augmentation progressive de leur posologie jusqu'à la dose efficace pour surveiller la tolérance et l'efficacité.
Proposition 92	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 134 - absence de consensus) réaliser une évaluation régulière de la réponse au traitement médicamenteux, incluant la vérification de l'atteinte des objectifs thérapeutiques fixés, l'ajustement de la posologie si nécessaire, la surveillance de la tolérance clinique et paraclinique et des effets secondaires.
Proposition 93	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 135 - absence de consensus) réévaluer régulièrement l'indication du traitement pour éviter une utilisation prolongée non justifiée notamment par la mise en place de fenêtres thérapeutiques ou des protocoles de déprescription.
Proposition 94	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 136 - absence de consensus) éviter la multiplication des prescriptions par une coordination rigoureuse entre les divers médecins prescripteurs.
Proposition 95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 137 - absence de consensus) Eviter les prescriptions anticipées de psychotropes
																	Information, suivi et implication des familles et des professionnels
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 138 - accord fort approprié) informer de façon adaptée les enfants et adolescents autistes et leurs familles sur les objectifs du traitement médicamenteux, les risques d-effets secondaires et les règles hygiéno-diététiques à adopter pour réduire ces risques.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 139 - accord fort approprié) garantir une collaboration continue avec les enfants ou adolescents autistes et leurs familles pour associer leur retour d'expérience dans le suivi du traitement et notamment favoriser la compliance.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 140 - accord fort approprié) adapter les traitements en fonction du recueil des besoins et de l'avis des enfants et adolescents autistes et de leur famille.
Proposition 96	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 141 - accord relatif approprié) apporter à l'enfant ou adolescent autiste et à sa famille une information précise sur les règles hygiéno-diététiques à respecter dans le cadre de la prise de traitement psychotrope.
Proposition 97	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	. (1er tour - proposition 142 - absence de consensus) systématiser le suivi de l'efficacité et de la tolérance du traitement médicamenteux dans le cadre de protocoles partagés avec l'ensemble des intervenants et les familles.
																	Cas spécifiques des troubles du sommeil
Proposition 98	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 143 - absence de consensus) informer les familles de façon adaptée à l'âge et au niveau de fonctionnement des enfants ou des adolescents autistes sur les approches comportementales favorisant la gestion des troubles du sommeil.
Proposition 99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 144 - absence de consensus) devant des troubles du sommeil aigus, rechercher et traiter toute cause médicale sous-jacente.
Proposition 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 145 - accord relatif approprié) en cas de troubles significatifs et chroniques du sommeil, proposer de la mélatonine en complément de mesures éducatives, comportementales et hygiéno-diététiques (cf. Figure 1 du texte des propositions)
Proposition 101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 146 - accord relatif approprié) adapter la galénique de la mélatonine aux besoins individuels.
Proposition 102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 147 - absence de consensus) standardiser et sécuriser l'utilisation de la mélatonine via des schémas d'introduction et de dose maximale clairs.
Proposition 103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 148 - accord relatif approprié) Dans le cadre des troubles du sommeil améliorés par la mélatonine, maintenir la prescription de mélatonine au-delà de 18 ans si les troubles chroniques du sommeil persistent.
																	Cas spécifiques des troubles du comportement aigus

Proposition 104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 149 - absence de consensus) devant toute modification aigüe du comportement, rechercher systématiquement une cause médicale ou environnementale sous-jacente en s'aidant d'une analyse fonctionnelle avant de prescrire un traitement psychotrope. (cf. Figure 2 du texte des propositions)
Proposition 105	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	4.3.2. Régimes (1er tour - proposition 150 - accord relatif approprié) Veiller à une alimentation variée et équilibrée, équivalente à celle recommandée pour tout enfant ou adolescent du même âge.
Proposition 106	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 151 - absence de consensus) Les régimes alimentaires et les compléments alimentaires n'ont pas d'indication spécifique dans le traitement de l'autisme.
Proposition 107	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 152 - absence de consensus) Les régimes d'exclusion (par exemple, sans gluten ou sans caséine) sont réservés à la stricte prescription médicale à la suite de la confirmation d'un diagnostic d'intolérance alimentaire ou d'une pathologie digestive spécifique (par exemple, maladie cœliaque). Ces régimes nécessitent une surveillance médicale régulière.
Proposition 108	0	0	0	1	0	0	0	0	16	0	4	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 153 - absence de consensus) la sélectivité alimentaire fréquente chez les enfants ou adolescents autistes peut représenter un risque pour la santé et peut nécessiter une prise en charge comportementale adaptée et un accompagnement diététique
																	4.4. Aides techniques et aménagements
																	4.4.1. Téléconsultation, soins, psychoéducation, guidance à distance
																	4.4.1.1. Modalités des activités à distance
																	Indication et modalités de mise en œuvre ; une prise à charge à distance de la personne
Proposition 109	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 154 - absence de consensus) en l'absence d'alternative appropriée, lorsque cela est pertinent, les professionnels envisagent le recours à une prise en charge à distance de l'enfant ou l'adolescent autiste avec sa famille ;
Proposition 110	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 155 - absence de consensus) la mise en place d'une prise en charge à distance résulte d'un processus de décision partagée entre l'enfant ou l'adolescent autiste, sa famille, et le professionnel. Ce dernier leur fournit des informations loyales, claires et accessibles, il recueille auprès des parents ou du tuteur, leur consentement éclairé formalisé et tracé ;
Proposition 111	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 156 - accord relatif approprié) les professionnels prenant en charge à distance des enfants ou des adolescents autistes évaluent la pertinence de cette modalité en tenant compte de leurs besoins spécifiques ainsi que des conditions matérielles ;
Proposition 112	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 157 - accord relatif approprié) les professionnels prenant en charge à distance des enfants ou des adolescents autistes s'assurent que les aidants familiaux pourront avoir la maîtrise technique de ces outils, et si besoin les orienter vers ou leur proposer des formations ou un accompagnement ;
Proposition 113	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 158 - accord relatif approprié) évaluer régulièrement l'intérêt du maintien d'une prise en charge à distance, y compris une possible perte de chance ;
Proposition 114	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 159 - accord relatif approprié) ne pas recourir à une prise en charge à distance dans certaines situations lorsque l'état de l'enfant ou l'adolescent autiste nécessite sa présence ou bien quand les situations matérielles ne sont pas satisfaisantes ;
Proposition 115	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 160 - accord relatif approprié) les modalités de mise en œuvre de la prise en charge à distance s'adaptent aux caractéristiques et aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent autiste, de ses parents ainsi qu'aux contraintes organisationnelles et professionnelles des intervenants ;
Proposition 116	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 161 - absence de consensus) assurer , d'une part, un champ visuel large pour la caméra afin de capturer le plus d'éléments possibles de l'environnement et d'autre part garantir la disponibilité effective du professionnel qui accompagne l'enfant ou la famille pendant l'intervention .
																	Interventions et suivi
																	(1er tour - proposition 162 - accord fort approprié) Le cadre des interventions à distance suit les mêmes points d'attention que les interventions en présentiel.
																	Téléexpertise
Proposition 117	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 163 - absence de consensus) Faciliter l'accès à la téléexpertise de spécialistes de l'autisme en améliorant la visibilité de cette offre à l'échelle de chaque territoire. Cette visibilité permet notamment aux professionnels des soins primaires ou du médico-social de bénéficier d'expertises favorisant le repérage précoce, l'orientation et le suivi des enfants ou des adolescents autistes ;

Proposition 118	1	0	0	0	2	0	1	2	10		1	1	9	9	Accord relatif approprié	2e tour	(1er tour - proposition 164 - absence de consensus) l'état des lieux de l'offre de téléexpertise est réalisé en priorité par les Centre de Ressources Autisme (CRA), les PCO, les réseaux maladies rares, ou encore les Centres d'Excellence TSA/TND, avec l'appui des ARS ;
Proposition 119	0	0	0	0	0	0	0	1	16		0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(nouvelle proposition 164 bis) L'offre de télé-expertise à destination des enfants et adolescents autistes et de leur famille est à préciser et actualiser dans les différents territoires de l'espace national. Elle est réalisée par les Agences Régionales de Santé (ARS) avec l'appui des Centres de Ressources Autisme (CRA), des Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO), des réseaux maladies rares, des Centres d'Excellence TSA/TND et du Groupe d'Intérêt Scientifique Autisme et TND
																	4.4.1.2. Outils numériques
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 165 - accord fort approprié) Comme pour le reste de la population pédiatrique, les recommandations générales sur l'utilisation des écrans s'appliquent aux enfants et adolescents autistes. L'objectif est de promouvoir un usage positif, adapté et raisonné des technologies numériques
Proposition 120	0	0	0	0	0	0	1	0	16		0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 166 - accord relatif approprié) un usage excessif d'écrans mentionné dans l'anamnèse ne doit pas être considéré comme la cause des difficultés de communication sociale ni entraîner un retard dans l'exploration d'un éventuel trouble du spectre de l'autisme chez l'enfant ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 167 - accord fort approprié) l'usage des écrans lorsqu'il est encadré et adapté peut constituer un levier d'apprentissage pour certains enfants autistes et un support à leurs intérêts ;
Proposition 121	0	0	0	0	0	0	1	0	16		0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 168 - accord relatif approprié) associer systématiquement les enfants ou adolescents autistes, leurs familles et les professionnels au choix des outils numériques ;
Proposition 122	0	0	0	0	0	0	0	0	17		0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 169 - accord relatif approprié) proposer une information pour faciliter l'utilisation et la généralisation, en tenant compte du profil de fonctionnement de l'enfant ou l'adolescent autiste concerné.
																	4.4.1.3 Quelques perspectives de recherche en s'appuyant sur les centres d'excellence TSA/TND, le Groupe d'intérêt scientifique (GIS) TSA/TND et le groupement national des centres de ressource autisme (GN CRA)
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 170 - accord fort approprié) Faciliter l'accès à une information transparente sur les outils numériques disponibles, notamment sur les preuves disponibles sur leur intérêt, le respect de la vie privée, et les modalités d'utilisation et d'accessibilité ;
Proposition 123	0	0	0	0	0	0	0	1	16		0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 171 - accord relatif approprié) favoriser le développement de collaborations étroites entre professionnels de santé et industriels, ces partenariats étant essentiels pour établir un lien solide entre l'expertise technique et l'expertise médicale ;
Proposition 124	0	0	0	0	0	0	0	0	17		0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 172 - accord relatif approprié) promouvoir la co-conception d'outils numériques, en impliquant les professionnels, les familles, et les personnes concernées
Proposition 125	0	0	0	0	0	0	0	0	17		0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 173 - accord relatif approprié) évaluer dans le cadre de recherches interventionnelles rigoureuses, s'appuyant sur une méthodologie et un protocole adapté, l'intérêt clinique ou organisationnel de ces outils numériques utilisables chez des enfants et adolescents autistes.
																	4.4.2. Aménagements contextuels
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 174 - accord fort approprié) L'objectif des aménagements contextuels est de permettre à l'enfant ou l'adolescent autiste de devenir acteur de son environnement tout en le rendant lisible et accessible.
																	Au niveau des espaces :
Proposition 126	0	0	0	0	0	0	0	1	16		0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 175 - accord relatif approprié) tenir compte des besoins spécifiques de compensation de chaque enfant ou adolescent autiste et sensibiliser à ses besoins l'ensemble des professionnels, y compris ceux des lieux d'accueil publics ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 176 - accord fort approprié) proposer un environnement structuré et adapté aux besoins des enfants et adolescents autistes ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 177 - accord fort approprié) veiller au confort sensoriel et physique de l'enfant ou de l'adolescent autiste afin de faciliter ses déplacements, ses apprentissages et ses activités.
Proposition 127	0	0	0	0	0	0	0	2	15		0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 178 - accord relatif approprié) rendre possible la modularité des espaces de vie et d'activités pour l'adapter aux des besoins d'apprentissage et de participation sociale des enfants ou adolescents autistes ;

															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 179 - accord fort approprié) prévoir des espaces où l'enfant ou l'adolescent peut se détendre ;
Proposition 128	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 180 - accord relatif approprié) différencier les fonctions des pièces en minimisant le nombre d'usages par espaces (par exemple, distinguer clairement les espaces d'activités et les espaces de vie, avec idéalement un espace dédié à chaque fonction) ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 181 - accord fort approprié) mettre à disposition des espaces offrant une réduction des stimulations (hypostimulations) pour les enfants ou adolescents qui en expriment le besoin, tout en préservant leur liberté de circulation ;
Proposition 129	0	0	0	0	2	0	0	0	1	14	0	5	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 182 - absence de consensus) En l'état actuel des connaissances, l'utilisation des salles Snoezelen n'est pas recommandée en l'absence de données probantes.
																	Au niveau de la temporalité :
Proposition 130	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 183 - accord relatif approprié) personnaliser l'organisation de la journée des enfants et adolescents autistes, ajuster le rythme et l'intensité des stimulations, pour prévenir les risques de suroccupation et/ou de sous-occupation, de fatigabilité ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 184 - accord fort approprié) organiser l'emploi du temps individuel de chaque enfant ou adolescent autiste, de façon structurée mais suffisamment flexible pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant ou adolescent autiste ;
Proposition 131	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 185 - accord relatif approprié) clarifier les durées des activités et leur enchaînement ;
																	Au niveau de l'information :
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 186 - accord fort approprié) Rendre visibles de façon adaptée les informations, consignes et plannings (notamment communication alternative visuelle).
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 187 - accord fort approprié) informer l'enfant ou adolescent autiste de son emploi du temps en clarifiant les changements d'espaces et les durées et enchaînements des activités (avant, pendant et après chaque étape) ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 188 - accord fort approprié) utiliser un langage concret, explicite et non ambigu, adapté à la compréhension de l'enfant ou adolescent autiste et, si nécessaire, utiliser des supports visuels (comme des séquentiels photos, pictogrammes, objets, agenda).
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 189 - accord fort approprié) Utiliser dans toutes les circonstances le mode et l'outil habituels de communication de l'enfant ou adolescent autiste.
																	Au niveau des adaptations environnementales :
Proposition 132	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 190 - accord relatif approprié) Sensibiliser tous les acteurs y compris ceux des lieux publics à l'adaptation des contextes facilitant la participation de l'enfant ou adolescent autiste.
Proposition 133	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 191 - accord relatif approprié) Sensibiliser les professionnels du bâtiment, de l'entretien et de la sécurité à la prise en compte des particularités des enfants ou adolescents autistes (par exemple, perception du temps et des espaces, particularités sensorielles).
Proposition 134	0	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 192 - accord relatif approprié) Prendre en compte les spécificités des besoins des personnes autistes dans la définition de la conception et l'accessibilité
																	5. Éducation, scolarisation, et autonomie
																	5.1. Scolarisation et formation professionnelle
																	5.1.1. Scolarisation et inclusion Pour toute scolarisation
Proposition 135	0	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 193 - accord relatif approprié) assurer aux enfants et adolescents autistes une scolarisation continue, sans interruption pour soutenir les apprentissages et le développement de leurs habiletés sociales.
Proposition 136	0	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 194 - accord relatif approprié) assurer en fonction de l'évaluation de leurs besoins, aux enfants et adolescents autistes, un accès à tous les dispositifs de scolarisation proposés par le système éducatif français. (cf Figure 3 du texte des propositions
Proposition 137	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 195 - accord relatif approprié) adapter la scolarisation au rythme personnel de chaque enfant ou adolescent autiste, en respectant son développement et ses apprentissages.
Proposition 138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 196 - absence de consensus) Prévenir les risques de harcèlement scolaire.

Proposition 139	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 197 - absence de consensus) élaborer un Projet Personnalisé de Scolarisation(PPS) pour chaque enfant autiste, en tenant compte de ses besoins spécifiques afin de garantir son apprentissage et son éducation scolaire.
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 198 - accord fort approprié) le PPS offrant une dérogation au programme scolaire classique. Permettre à tout élève autiste dont les apprentissages sont en décalage avec ceux de son cycle, de travailler avec des objectifs personnalisés,
Proposition 140	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 199 - accord relatif approprié) développer la mission de pairs tuteurs au sein des écoles pour faciliter la participation et la socialisation des enfants ou adolescents autistes.
Proposition 141	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 200 - accord relatif approprié) favoriser un parcours scolaire dans l'environnement proche du domicile des familles, pour permettre aux enfants ou adolescents autistes de participer aux activités extra scolaires de leur quartier avec leurs pairs.
Proposition 142	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 201 - absence de consensus) anticiper l'ensemble des transitions scolaires (changement de classe, stages, d'établissement ou d'enseignant), du primaire au secondaire, à l'enseignement et à la formation professionnelle, en transmettant les informations pertinentes avec l'accord des parents (aux professionnels concernés, en préparant l'élève et en sensibilisant les pairs.
Proposition 143	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 202 - accord relatif approprié) Prévenir les risques de rupture de parcours scolaire, en mettant en place de manière régulière, un bilan de la situation dans le cadre de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS).
Proposition 144	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 203 - absence de consensus) En cas de rupture scolaire, l'équipe de suivi de scolarisation propose des alternatives adaptées et contribue à leurs mises en œuvre effective.
Proposition 145	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 204 - accord relatif approprié) Former de façon continue la communauté éducative (en particulier enseignants et psychologues scolaires) sur les troubles du neurodéveloppement, notamment sur le TSA, et sensibiliser les élèves au handicap afin de favoriser une inclusion scolaire harmonieuse.
Proposition 146	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 205 - accord relatif approprié) La scolarisation d'un enfant ou adolescent autiste peut nécessiter une notification MDPH (dispositif de scolarisation, qui implique l'élaboration d'un PPS : ULIS, école d'autorégulation ; aide humaine : AESH individualisée ou mutualisée ; établissements et services : UEEA, UEMA, SESSAD ; IME unité d'enseignement (UE) et unité d'enseignement externalisé (UEE). Elle peut être soutenue par des dispositifs de type Équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS) et Pôle d'appui à la scolarisation (PAS).
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 206 - accord fort approprié) tenir compte dans le PPS, des besoins évalués de l'enfant ou adolescent autiste ;
Proposition 147	0	0	0	0	0	0	0	2	15	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 207 - absence de consensus) maintenir une continuité de l'accompagnement individuel de l'enfant ou adolescent autiste en veillant à limiter le nombre des AESH différents intervenant auprès de l'enfant ou adolescent autiste. Si des changements d'AESH ont lieu les expliciter à l'enfant ou adolescent autiste ;
Proposition 148	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 208 - absence de consensus) privilégier un AESH individuel pour les élèves autistes ayant des besoins substantiels ;
Proposition 149	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 209 - accord relatif approprié) Soutenir les établissements scolaires et de formation professionnelle dans le repérage et l'accompagnement des élèves autistes vers un diagnostic et si nécessaire une reconnaissance du handicap par les MDPH.
																5.1.2. Coordination et partenariat autour de la scolarisation pour un accompagnement global et cohérent
Proposition 150	0	0	0	0	0	0	1	1	15	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 210 - accord relatif approprié) optimiser les ressources, éviter la superposition et le cloisonnement de réseaux d'accompagnement de parcours.
Proposition 151	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 211 - accord relatif approprié) développer des collaborations régulières entre les familles, les professionnels scolaires et les autres professionnels (médical, médico-social, libéraux) qui interviennent auprès de l'enfant ou adolescent autiste.
Proposition 152	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 212 - absence de consensus) Prévoir au sein des écoles l'organisation des services de restauration et de l'accueil périscolaire.
Proposition 153	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 213 - accord relatif approprié) intégrer dans les projets d'établissements scolaires et médico-sociaux les actions en faveur de l'école inclusive.
Proposition 154	0	0	0	0	3	0	1	1	12	0	5	9	9	Accord relatif approprié	2e tour	(1er tour - proposition 214 - absence de consensus) anticiper les admissions en UEMA avec les différents professionnels concernés (PCO, équipes de diagnostic précoces et MDPH) afin que les enfants concernés puissent y être admis l'année de leur 3 ans.

Proposition 155	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(nouvelle proposition 214 bis) anticiper les admissions en Unité d'enseignement maternelle (UEMA) avec les différents professionnels concernés (PCO, équipes de diagnostic précoces et MDPH) afin que les enfants concernés puissent y être admis l'année de leur 3 ans. Structurer et rendre lisible les admissions en UEMA par territoire.
														Accord fort approprié	1er tour	Pour l'accompagnement et la formation des professionnels (1er tour - proposition 215 - accord fort approprié) renforcer et compléter les programmes de formation des professionnels par des enseignements sur le développement normal de l'enfant et sur les fonctionnements spécifiques des enfants et adolescents autistes
Proposition 156	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 216 - absence de consensus) soutenir les établissements scolaires et de formation professionnelle à l'appropriation des recommandations de bonnes pratiques sur l'autisme.
Proposition 157	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 217 - absence de consensus) développer la formation initiale et continue, sur l'autisme, des enseignants, directeurs d'établissements scolaires, AESH et autres professionnels intervenant dans l'école (restauration, périscolaire, etc.).
Proposition 158	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 218 - accord relatif approprié) organiser la supervision des AESH pour soutenir leur adaptation au projet personnalisé de l'enfant ou adolescent autiste.
																5.2. Activité physique et sportive, loisirs, culture
																5.2.1. Activité physique et sportive
																5.2.1.1. Activité physique adaptée
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 219 - accord fort approprié) Créer des programmes d'activités physiques adaptées (APA) qui tiennent compte des limitations fonctionnelles, des centres d'intérêt, des compétences et des besoins spécifiques des enfants et adolescents autistes, en collaboration avec les équipes pluridisciplinaires ;
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 220 - accord fort approprié) proposer des programmes d'APA structurés et organisés, adaptés aux particularités de fonctionnement des enfants ou adolescents autistes, en utilisant des outils de communication adaptés pour faciliter la compréhension et la participation ;
Proposition 159	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 221 - accord relatif approprié) intégrer la pratique de l'APA dans le suivi médical régulier des enfants et adolescents autistes et dans le suivi proposé par les équipes pluridisciplinaire ;
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 222 - accord fort approprié) évaluer régulièrement les bénéfices des programmes d'APA pour les ajuster en conséquence.
																5.2.1.2. Activité physique et pratique sportive
Proposition 160	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 223 - accord relatif approprié) Intégrer systématiquement des activités physiques dans le quotidien des enfants et adolescents autistes et de leurs familles pour améliorer leur santé physique (ex : des problèmes de poids ou de sommeil) et leur qualité de vie globale ;
Proposition 161	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	1er tour - proposition 224 - accord relatif approprié) prévoir systématiquement la pratique de l'activité physique dans les programmes d'interventions proposés par les établissements scolaires, sanitaires et médicosociaux ;
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 225 - accord fort approprié) informer et sensibiliser les familles sur l'importance de l'activité physique pour leurs enfants, et leur fournir des ressources et des conseils pour faciliter l'accès à ces activités ;
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 226 - accord fort approprié) intégrer des modules sur l'intérêt de l'activité physique dans les programmes de psychoéducation, destinés aux parents et aux enfants et adolescents autistes ;
														Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 227 - accord fort approprié) diversifier les activités physiques proposées en s'appuyant sur les potentialités et les intérêts de l'enfant ou adolescent autiste ;
Proposition 162	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 228 - accord relatif approprié) accompagner les enfants ou adolescents autistes et leurs familles, pour faciliter leur inclusion dans les clubs de sport ;
Proposition 163	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 229 - accord relatif approprié) structurer et rendre prévisibles les environnements sportifs comme tout autre environnement ;
Proposition 164	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 230 - absence de consensus) évaluer régulièrement les environnements sportifs afin qu'ils soient favorables et motivants pour les participants autistes ;

															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 231 - accord fort approprié) accompagner l'enfant ou adolescent autiste dans sa pratique du sport pour développer avec lui la notion de plaisir et ses capacités relationnelles et motrices ;
Proposition 165	0	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 232 - accord relatif approprié) évaluer régulièrement les apports de l'activité physique sur les aspects santé, physiques, comportementaux et sociaux ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 233 - accord fort approprié) développer des formations spécifiques pour les professionnels du sport afin qu'ils puissent accompagner de manière adaptée les enfants ou adolescents autistes ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 234 - accord fort approprié) former les professionnels de santé, médico-sociaux et libéraux sur l'intérêt des activités sportives pour les enfants et adolescents autistes ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 235 - accord fort approprié) utiliser l'activité physique comme un levier pour développer les compétences sociales et l'autonomie des enfants et adolescents autistes.
																	5.2.2. Accès aux loisirs et à la culture
Proposition 166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 236 - accord relatif approprié) Apporter un soutien matériel et humain aux structures de loisirs et de culture pour permettre la participation des enfants et adolescents autistes ;
Proposition 167	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 237 - accord relatif approprié) fournir aux animateurs loisirs et personnel d'accueil des lieux de culture, les informations et les outils nécessaires à la participation effective des enfants et adolescents autistes ;
Proposition 168	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 238 - accord relatif approprié) adapter les activités proposées au profil de l'enfant ou adolescent autiste (communication, cognitif, moteur, sensoriel et émotionnel) ;
Proposition 169	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 239 - accord relatif approprié) adapter les lieux d'activités de loisirs et de culture aux particularités sensorielles et de communication des enfants ou adolescents autistes ;
Proposition 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 240 - accord relatif approprié) s'appuyer sur les activités de loisirs et de culture pour généraliser les apprentissages, la communication et la participation sociale des enfants et adolescents autistes ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 241 - accord fort approprié) assurer la cohérence d'accompagnement en développant des partenariats entre les structures scolaires, sanitaires et médico-sociales et les lieux de loisirs et de culture ;
Proposition 171	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 242 - accord relatif approprié) impliquer et soutenir les familles afin qu'elles puissent préparer au mieux l'accompagnement de leur enfant ou adolescent autiste dans les activités de loisirs et de culture ;
Proposition 172	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 243 - accord relatif approprié) développer des espaces d'échanges, de sensibilisation, de formation sur l'autisme, avec les animateurs loisirs et personnels d'accueils dans les lieux de culture ;
Proposition 173	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 244 - accord relatif approprié) développer des séances et des lieux adaptés permettant la participation des enfants et adolescents autistes l'apprentissage et la généralisation (informations visuelles, attention au son et à la lumière, liberté d'aller et venir, espaces calmes).
																	6. Points de vigilance
																	6.1. Adolescence et transition vers l'âge adulte
																	Evolution des problématiques psychiatriques et prévention
Proposition 174	0	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 245 - absence de consensus) Les signes d'alerte de dépression et d'anxiété fréquents dans l'autisme chez les adolescents et jeunes adultes autistes sont recherchés systématiquement pour faciliter une orientation vers un pédopsychiatre ou un psychiatre ;
Proposition 175	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 246 - absence de consensus) diffuser un guide pratique sur le repérage des problèmes de santé mentale chez les adolescents et les jeunes adultes autistes à destination des professionnels de santé en soins primaires pour en faciliter le repérage
Proposition 176	0	0	0	0	1	0	1	2	13		0	5	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 247 - absence de consensus) être attentif aux risques accrus de stigmatisation et de harcèlement des enfants ou adolescents autistes
Proposition 177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(nouvelle proposition 247 bis) Prévenir les risques accrus de stigmatisation et de harcèlement des enfants ou adolescents autistes notamment au moyen de psychoéducation.
																	Étapes, transition, parcours et projet de vie

															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 248 - accord fort approprié) Coconstruire le parcours d'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes autistes dans une logique d'autodétermination. Accompagner les transitions de façon cohérente ;
Proposition 178	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 249 - accord relatif approprié) Tout au long de l'année scolaire mobiliser les équipes éducatives et des équipes des suivi de scolarité (ESS) pour préparer de manière tangible les transitions scolaires et professionnelles.
																	Passage de l'enfance à l'âge adulte : continuité des soins et des interventions adaptées
Proposition 179	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 250 - absence de consensus) Afin d'assurer la fluidité et la cohérence du parcours de soins et d'éducation (spécialisée ou non) depuis l'enfance ou l'adolescence jusqu'à l'âge adulte, l'équipe en charge du suivi de l'enfant ou de l'adolescent transmet aux équipes en charge de la poursuite du suivi un compte rendu écrit de ce parcours avec l'accord de l'enfant ou de l'adolescent autiste.
Proposition 180	0	0	0	1	0	0	0	0	0	16	0	4	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 251 - absence de consensus) veiller à la continuité des soins et suivis éducatifs spécialisés au moment des transitions et dans le temps.
																	6.2. Vie intime, affective et sexuelle
																	Pour les professionnels
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 252 - accord fort approprié) Intégrer des sessions d'éducation à la vie intime, affective et sexuelle dans les programmes d'accompagnement ;
Proposition 181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 253 - absence de consensus) adapter les outils d'éducation à la vie intime, affective et sexuelle aux besoins de chaque enfant ou adolescent autiste, en tenant compte de ses particularités de fonctionnement (par exemple, sensorielles et communicatives) ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 254 - accord fort approprié) les outils d'éducation à la vie intime, affective et sexuelle mettent particulièrement l'accent sur les notions de respect et de consentement, tant pour soi-même que pour autrui ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 255 - accord fort approprié) sensibiliser tous les professionnels des ESSMS et du sanitaire ainsi que les familles à l'éducation à la vie intime, affective et sexuelle, et à l'identification des signes de vulnérabilité et d'agression ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 256 - accord fort approprié) pour les personnes autistes victimes de violences sexuelles, leur proposer un accompagnement permettant la réalisation des examens médicaux nécessaires et leur facilitant l'accès aux démarches judiciaires.
Proposition 182	1	0	0	0	1	0	0	0	0	15	0	1	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 257 - absence de consensus) proposition de suppression de cette proposition
																	Pour les familles
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 258 - accord fort approprié) Intégrer dans le soutien aux familles l'approche éducative sur la vie intime, affective et sexuelle de leurs enfants ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 259 - accord fort approprié) développer des supports éducatifs adaptés aux familles, permettant d'aborder les thématiques, telles que la vie intime, affective et sexuelle comme le consentement, les maladies et risques sanitaires, la puberté, les menstruations, la contraception, la grossesse, l'hygiène et la masturbation.
																	6.3. Diagnostic à un âge tardif
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 260 - accord fort approprié) Favoriser l'accès à un diagnostic de TSA, quel que soit l'âge, car il permet d'accéder à des interventions adaptées, des droits spécifiques, et contribue à une meilleure compréhension de soi par la personne concernée ainsi qu'à une meilleure prise en compte par son entourage ;
Proposition 183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 261 - accord relatif approprié) développer des outils de repérage et de diagnostic du TSA chez les adolescents et jeunes adultes avec une suspicion de TSA qu'ils aient ou non un handicap intellectuel associé déjà identifié ;
Proposition 184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 262 - accord relatif approprié) le primo-diagnostic d'autisme à l'adolescence ou chez le jeune adulte étant d'une importance capitale pour assurer une prise en charge et un accompagnement adapté, il est essentiel de prévenir tout risque de sur-diagnostic ou de sous-diagnostic en adoptant une approche clinique rigoureuse à la fois multidisciplinaire et multidimensionnelle.
																	6.4. Nourrisson, enfant et adolescent concerné par la protection de l'enfance
																	Eviter les erreurs de diagnostics et promouvoir un parcours adapté
Proposition 185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 263 - accord relatif approprié) Ne pas confondre signes d'autisme et signes de maltraitance avérée, afin d'éviter des signalements ou informations préoccupantes injustifiés.
Proposition 186	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 264 - accord relatif approprié) favoriser un accompagnement rapproché des familles dont l'enfant autiste fait l'objet d'une mesure de protection, afin de permettre des interventions adaptées.

Proposition 187	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 265 - accord relatif approprié) Pour tout enfant ou adolescent autiste admis dans un service de l'ASE, les professionnels de la protection de l'enfance s'assurent qu'il bénéficie d'un accompagnement et d'un suivi adapté, et collaborent avec les services spécialisés et de soins primaires. En leur absence, ils initient une prise en charge avec une équipe ;
Proposition 188	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	7	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 266 - accord relatif approprié) avant d'ordonner tout placement d'un enfant ou adolescent autiste, l'ASE vérifie que les conditions d'accueil et l'accès aux interventions répondent à ses besoins spécifiques ;
Proposition 189	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 267 - accord relatif approprié) prévoir un parcours d'accompagnement de l'enfant ou l'adolescent autiste, incluant une évaluation initiale de ses besoins et la rédaction d'un support d'accompagnement individualisé.
Formation et accompagnement des professionnels et des familles d'accueil																	
Proposition 190	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 268 - accord relatif approprié) Former les professionnels de l'ASE à une meilleure compréhension du développement de l'enfant ou adolescent autiste, en généralisant une formation initiale dans le secteur de la protection de l'enfance ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 269 - accord fort approprié) développer au sein de l'ASE une équipe ressource handicap formée aux pratiques validées pour l'autisme et pouvant intervenir à domicile, en foyer ou en famille d'accueil ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 270 - accord fort approprié) assurer une formation spécialisée des familles d'accueil, complétée par une guidance parentale et une supervision éducative régulière, conforme aux recommandations de bonnes pratiques.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 271 - accord fort approprié) favoriser la collaboration avec les parents biologiques et/ou la famille d'accueil en les impliquant dans les consultations de diagnostic et de suivi, afin de mettre en place une guidance adaptée dans le cadre de la mesure de protection.
Proposition 191	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(nouvelle proposition 271 bis) favoriser la collaboration avec les parents biologiques et/ou la famille d'accueil en les impliquant dans les consultations de diagnostic et de suivi, afin de mettre en place une guidance adaptée dans le cadre de la mesure de protection.
Développer des structures et services adaptés																	
Proposition 192	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 272 - accord relatif approprié) Créer des structures médico-sociales adaptées, avec des possibilités d'accueil en internat, pour les enfants ou jeunes autistes soumis à une mesure de protection.
Proposition 193	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 273 - accord relatif approprié) diversifier les solutions d'accueil (internat, familles d'accueil spécialisées, solutions de répit et de relayage) pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et adolescents autistes.
Proposition 194	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 274 - absence de consensus) promouvoir la cohérence et la coopération pour un accompagnement adapté des unités mixtes médicosociales - ASE, formées aux TSA
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 275 - accord fort approprié) lors d'un changement d'établissement scolaire, accompagner systématiquement les professionnels de l'école afin qu'ils puissent accueillir l'enfant ou l'adolescent de manière adaptée. Ce travail s'appuie sur une coopération entre l'éducation nationale, le secteur médico-social et l'ASE.
Prévenir les impacts des environnements inadaptés																	
Proposition 195	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 276 - absence de consensus) Garantir à chaque enfant ou adolescent autiste un environnement éducatif adapté quelle que soit ses modalités d'accueil (en famille d'origine, en famille d'accueil ou en foyer) ;
Proposition 196	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 277 - accord relatif approprié) Anticiper et préparer le retrait du domicile familial et les modifications de placement d'un enfant ou adolescent autiste, entre tous les acteurs médico-sociaux, sociaux, sanitaires et les structures d'urgence si nécessaire.
Proposition 197	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 278 - accord relatif approprié) pour les enfants ou adolescents autistes déjà accueillis en ESSMS, agir en partenariat avec l'ASE et la famille d'accueil pour assurer une cohérence dans l'accompagnement.
Proposition 198	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 279 - accord relatif approprié) garantir que les interventions pour les enfants ou adolescents autistes confiés à l'ASE soient conformes aux recommandations de bonnes pratiques.
Proposition 199	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 280 - accord relatif approprié) développer le partenariat entre la justice, la protection de l'enfance, le médico-social et le sanitaire,

Proposition 200	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 281 - accord relatif approprié) maintenir et préserver la mise en œuvre des recommandations conformément à la mesure 38 du Plan autisme 2013 (« Travail en réseau et complémentarité des champs d'intervention ») et des propositions du rapport de 2015 du Défenseur des droits.
Proposition 201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	6.5. Personnes autistes à besoins intensifs (1er tour - proposition 282 - absence de consensus) Les enfants et adolescents autistes à besoins intensifs sont ceux qui ont des besoins d'accompagnement intensifs et permanents 24h/24 365j/365. Les besoins intensifs ne doivent pas être confondus avec les troubles sévères du comportement (ou comportements-problèmes). L'intensité des besoins implique qu'ils soient anticipés mais ne remet en question ni le diagnostic d'autisme, ni la nécessité d'interventions précoces, ni la nécessité de participation sociale, d'accès à l'école et d'accès à tout dispositif médico-social ou sanitaire.
Proposition 202	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 283 - accord relatif approprié) L'intensité des besoins d'accompagnement de ces enfants et adolescents autistes, se manifeste avec le temps et non dès le diagnostic initial, notamment lorsque l'enfant ou l'adolescent ne répond pas suffisamment aux interventions précoces mises en place dès le diagnostic initial et/ou s'il régresse dans son développement. Les troubles sont susceptibles de s'aggraver en l'absence d'interventions adaptées. L'impact de l'autisme à besoins intensifs est majeur, en termes de qualité de vie et de conséquences psychosociales, pour l'enfant et son entourage (famille, caregivers).
Proposition 203	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 284 - absence de consensus) Les enfants et adolescents autistes à besoins intensifs associent les caractéristiques suivantes : - un handicap intellectuel sévère ($QI \leq 50$), entraînant des difficultés importantes dans les apprentissages, et nécessitant une pédagogie adaptée ; - des limitations importantes du fonctionnement adaptatif, nécessitant une supervision constante pour répondre aux besoins de sécurité et de la vie quotidienne de la personne et de son environnement. - une absence ou une limitation majeure de la communication réceptive et expressive ne permettant pas à la personne de comprendre de manière efficiente son environnement et ce que l'on attend d'elle, et d'exprimer de manière efficiente ses demandes et ses besoins.
Proposition 204	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	Il est recommandé de : (1er tour - proposition 285 - absence de consensus) définir l'intensité des besoins pour déterminer le niveau de l'accompagnement nécessaire ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 286 - accord fort approprié) anticiper l'évolution de ces besoins qui sont susceptibles d'augmenter avec l'âge ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 287 - accord fort approprié) prévoir un accompagnement renforcé tout au long de la vie de la personne ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 288 - accord fort approprié) mettre en place un suivi médical régulier et un accompagnement médico-social et social permanents et pérennes.
																	Principes d'accompagnement
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 289 - accord fort approprié) Renforcer la structuration du temps, la communication alternative et augmentée et l'aménagement des espaces ;
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 290 - accord fort approprié) renforcer le taux d'encadrement et les moyens matériels pour permettre la poursuite des accompagnements existants(médico-sociaux, sanitaires et scolaires) afin d'éviter les ruptures de parcours.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 291 - accord fort approprié) mettre l'accent sur le maintien des acquis et le développement de l'autonomie dans la vie quotidienne (dormir, manger, se laver, s'habiller, se déplacer etc.).
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 292 - accord fort approprié) s'appuyer sur les intérêts et routines de l'enfant ou de l'adolescent autiste pour l'engager dans des activités socialement valorisées.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 293 - accord fort approprié) assurer la sécurité de l'enfant ou adolescent autiste dans tous ses environnements.
Proposition 205	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 294 - absence de consensus) proposer à l'enfant ou l'adolescent autiste et à sa famille, des activités dans le cadre le plus inclusif possible.
Proposition 206	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 295 - accord relatif approprié) renforcer les formations et les supervisions des professionnels.
Proposition 207	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 296 - accord relatif approprié) renforcer les aides humaines dont la PCH, le répit, le soutien et la guidance (parents, fratries).

[illegible]

Proposition 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 313 - accord relatif approprié) inciter les CPTS dans le cadre de leur mission d'organisation des parcours, à inclure dans leurs priorités les parcours des nourrissons, enfants et adolescents autistes ;
Proposition 219	0	0	0	0	1	0	0	0	0	16	0	5	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 314 - accord relatif approprié) encourager les acteurs territoriaux à fluidifier les parcours des enfants et adolescents autistes en formalisant leurs modes de collaborations (PCO, CPTS, professionnels libéraux, réseaux de suivi des nouveau-nés vulnérables, éducation nationale, ESSMS, sanitaire, établissements d'accueil du jeune enfant, PMI) ;
Proposition 220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 315 - accord relatif approprié) veiller à une coordination efficace et graduée entre acteurs du parcours de repérage, diagnostic et intervention
Proposition 221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 316 - accord relatif approprié) identifier un coordonnateur de parcours pour assurer le suivi et la coordination des étapes clés ;
Proposition 222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 317 - accord relatif approprié) donner un cadre légal et financier aux actions de coordination du parcours réalisées par les professionnels libéraux, par exemple via les CPTS ;
Proposition 223	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 318 - absence de consensus) formaliser des temps d'échange pluriprofessionnels pour les enfants ou adolescents autiste suivis exclusivement en libéral (en identifiant un coordinateur) afin de suivre le plan d'interventions et de structurer les collaborations (cf. reco HAS RCP)
Soutien aux familles																	
Proposition 224	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 319 - accord relatif approprié) Développer des programmes de guidance parentale à chaque étape du parcours (repérage, diagnostic et interventions, transition vers l'âge adulte) ;
Proposition 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 320 - accord relatif approprié) intégrer dans l'évaluation globale des besoins de l'enfant, les besoins de sa famille, afin de garantir l'accompagnement global.
															Accord fort approprié	1er tour	(1er tour - proposition 321 - accord fort approprié) informer les familles de manière claire et régulière sur leurs droits, ressources disponibles et les interventions possibles.
Inclusion et adaptation des outils																	
Proposition 226	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 322 - accord relatif approprié) Promouvoir l'inclusion des nourrissons et jeunes enfants autistes dans les structures collectives (établissements d'accueil du jeune enfant puis maternelle),
Proposition 227	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16	0	8	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 323 - accord relatif approprié) proposer une pédagogie et un soutien éducatif adapté tous au long de la scolarité jusqu'à la formation professionnelle et universitaire des enfants et adolescents autistes ;
Proposition 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	9	9	9	Accord fort approprié	2e tour	(1er tour - proposition 324 - accord relatif approprié) actualiser les bases administratives et réglementaires des agréments donnés aux établissements et services médico-sociaux pour les adapter aux spécificités des personnes autistes.